

**PYRENEES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération N° 2025/021**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 19

**Membres absents** : 8

**Dont membres représentés** : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Catherine MIFFRE, Joël PACULL, Pascale PUY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Yannick COSTA, Laurence BARBERA, Chrystelle CARLOS, Carine DEVOYON, Jean-Pascal GARDELLE, Christian FALZON, Léocadie MENDEZ, Xavier ROCA.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Jeanine VIDAL (pouvoir donné à Blaise FONS), Françoise CAMPREDON (Pouvoir à Pascale PUY)

**Absents excusés** : Laurent FOURMOND, Pascal-Henri BASSET, Marc BILLES, Nicolas OLIVE, Karine CAROLA, Evelyne SARRAZIN.

**Secrétaire de séance** : Laurence BARBERA.

**Date de la convocation** : 19/02/2025

**AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX – REHABILITATION DU**  
**30 AVENUE DE LA REPUBLIQUE EN ATELIER DE VITRAUX ET**  
**APPARTEMENT – LOT 3**

**Rapporteur : Jean-Paul BILLES**

M. le Maire rappelle la délibération n°2023-081 du 21 septembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal approuvait les marchés de travaux à passer dans le cadre de la réhabilitation du 30 avenue de la République en atelier de vitraux et appartement, ainsi que celles du 23 juillet 2024 n°2024/087 et du 13 novembre 2024 n°2024/116 approuvant les avenants pour les lots n°1, 5 et 6.

Il indique qu'il y aurait lieu de modifier les contrats d'exécution via un avenant concernant les le lot suivant :

- **N° 3** (carrelage-faïence) – Entreprise Roussillon Chape : non réalisation de la chape béton hélicoptère au RDC (réalisée par le lot Gros Œuvre), pour un montant de - 1500 € HT, soit une moins-value de 10,98 % pour ce lot.

L'ensemble des avenants de ce marché représente une plus-value globale de 3 702,57 € HT, soit 1,23 % du montant du marché.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant précité aux marchés de travaux de réhabilitation du 30 avenue de la République en atelier de vitraux et appartement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** l'avenant ci-après aux marchés de travaux de réhabilitation du 30 avenue de la République en atelier de vitraux et appartement :

- **N° 3** (carrelage-faïence) – Entreprise Roussillon Chape : non réalisation de la chape béton hélicoptère au RDC (réalisée par le lot Gros Œuvre), pour un montant de - 1500 € HT, soit une moins-value de 10,98 % pour ce lot.

► **AUTORISE** M. le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**LE MAIRE,**

**Jean-Paul BILLES**

*Transmis en Préfecture le :*

*Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.*